



Société Chimique de France

Contribution de la Commission Enseignement de la Société Française de Physique (SFP) et de la Division Enseignement Formation de la Société Chimique de France (SCF)

Mention bidisciplinaire

Le document intitulé « Sur les intitulés de mention de la licence » de janvier 2013 donne un certain nombre de principes qui doivent guider le choix des intitulés et sur lesquels on ne peut qu'être d'accord.

Reste néanmoins la question des licences bidisciplinaires ou « bi-licences ». Le document suggère que, dans ces cas, on pourrait éventuellement attribuer les deux diplômes.

Ceci appelle le commentaire suivant qui relate la situation vécue à l'université de Lille 1 : jusqu'à il y a trois ans, le parcours physique-chimie était un parcours dans les licences de physique et de chimie. Nous avons dû (re)créer la mention « physique et chimie » (autrefois licence de sciences physiques) pour **trois raisons** :

- une exigence de lisibilité en termes d'affichage et d'objectifs (voir point suivant)
- outre la formation des futurs enseignants des collèges et des lycées, il s'avère que nombre d'étudiants s'orientent vers des masters autres que le master MEF (Métiers de l'Enseignement et de la Formation). La double compétence est souvent un atout et quelquefois une exigence pour les masters liés à l'environnement et à l'instrumentation, et n'est absolument pas un handicap pour les masters plus disciplinaires de physique et de chimie dont certaines spécialités (matériaux, caractérisation spectroscopique, ...) requièrent la bidisciplinarité physique et chimie.
- le vœu des étudiants qui ne veulent pas choisir entre la physique et la chimie, mais désirent clairement s'investir dans les deux domaines.

Plus généralement, une formation bidisciplinaire doit apporter une plus-value par rapport aux licences disciplinaires, plus-value qui s'exprime tout au long du cursus et qui autorise et facilite la poursuite d'étude et/ou la vie professionnelle :

Pendant le cursus de licence : une mention bidisciplinaire n'est pas par nature dans un système majeure-mineure. Il faut donc :

- permettre l'acquisition des bases solides dans les deux disciplines, en nombre de crédits équivalent pour chacune d'elles.
- favoriser progressivement l'interdisciplinarité et les conditions d'un décroisement des deux disciplines.

Débouchés : Une formation bidisciplinaire doit offrir la possibilité aux étudiants d'aller ultérieurement vers des formations et des métiers requérant à la base cette bidisciplinarité. En conséquence il faut qu'il existe, à l'issue de la licence :

- des masters (et des laboratoires par voie de conséquence ou de nécessité pour leur ouverture) pour lesquels la double compétence est essentielle (au moins recommandée), et des masters pour lesquels elle est évidente et obligatoire (MEF)
- des métiers (pour les étudiants qui veulent s'insérer professionnellement) pour lesquels la double compétence est nécessaire et un atout.